

Développement durable de Roissy CDG

Le président Sarkozy propose une charte.

Ville et Aéroport réaffirme ses propositions pour un véritable contrat état-élus-riverains

Le Président de la République, Nicolas SARKOZY, a inauguré hier le nouveau satellite S3 de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle conçu pour recevoir les gros porteurs A 380 et accueillir 8,5 millions de passagers par an. A cette occasion, il a proposé que soit élaborée une Charte pour le développement durable de Roissy CDG dans la perspective de la signer dans un délai d'un an.

L'association rappelle que le rapport de la mission parlementaire présidée par le député François-Michel GONNOT de juillet 2003 proposait déjà dans ses conclusions et comme premier objectif la nécessité d'un vrai contrat de développement durable entre l'Etat et l'Ile de France. Face au constat d'une situation jugée « explosive » autour de Roissy, à la crise de confiance constatée entre les riverains et les responsables politiques, les parlementaires proposaient la nomination d'un délégué interministériel chargé d'animer ce contrat pour l'Etat.

S'agissant des collectivités locales, la région Ile de France devait jouer le rôle d'autorité « chef de file » en la matière.

Ville et Aéroport regrette que rien n'ait été fait pour l'élaboration d'un tel contrat pourtant indispensable à l'amélioration du dialogue et de la transparence entre l'Etat, les riverains, les autorités aéroportuaires et les élus locaux.

Ville et Aéroport entend participer activement aux travaux de rédaction de cette Charte qui doit déterminer selon elle un plafond absolu de développement de l'aéroport sur la base du nombre de mouvements annuel, la mise en place d'un couvre-feu entre 0h et 5h et une décroissance progressive du trafic entre 22h et 0h et entre 5h et 6h en fixant le seuil de bruit à 80dB(A), le transfert d'activité de fret et notamment de fret express sur l'aéroport de Vatry, l'harmonisation du Plan d'Exposition au Bruit et du Plan de Gêne Sonore de l'aéroport.

Naturellement, l'élaboration de cette Charte et ses mesures immédiates ne saurait occulter la décision urgente d'un troisième aéroport situé dans le grand Bassin Parisien et conçu comme un bipôle ou complément d'infrastructure à Roissy CDG.

Ville et Aéroport considère que le temps est désormais venu de penser un système aéroportuaire francilien équilibré dans son ensemble autour de Roissy-Orly-Le Bourget-Vatry- le « 3ème aéroport » afin de préserver à la fois le dynamisme économique de ce secteur d'activité créateur d'emplois et de richesses, et la qualité de vie des populations riveraines (500 000 franciliens) et survolées (2,5 millions de franciliens).